

Piscine

	Ermont ^{**}	Hors Ermont
— Entrée	3,20 €	4,40 €
— Entrée tarif réduit*	2,10 €	3,30 €
— Entrée enfant de moins de 4 ans accompagné d'un adulte payant	Gratuit	
— Carte 10 entrées	19,10 €	30 €
— Carte 10 entrées tarif réduit*	11,70 €	20 €
— Carte d'accès illimité étudiants et - de 25 ans	40,30 €	65 €
— Carte d'accès illimité + de 25 ans	92,20 €	150 €
— Cours d'aquabike (45 min.)	12,90 €	15,50 €
— Carte 10 cours d'aquabike	103,20 €	124 €
— Location d'aquabike (45 min.)	4,30 €	5,20 €

* Tarif réduit, sur présentation d'un justificatif :

Jeunes de moins de 18 ans
Personnes âgées de plus de 60 ans
Carte demandeur d'emploi
Carte famille nombreuse
Carte d'invalidité
Carte d'étudiant

** Justificatif de domicile obligatoire pour les Ermontois

VILLE d'ERMONT



Piscine municipale Marcellin-Berthelot



Piscine municipale Marcellin-Berthelot

11 rue Berthelot - 01 34 15 98 73

piscine.berthelot@ville-ermont.fr

VILLE d'ERMONT



Périodes scolaires

	Matin	Après-midi
Lundi	11 h 30 à 13 h 30	Vie scolaire et associative
Mardi	Vie scolaire	Vie scolaire – 18 h à 19 h 30
Mercredi	9 h à 10 h 15	14 h à 18 h
Jeudi	Vie scolaire	Vie scolaire et associative
Vendredi	Vie scolaire	Vie scolaire – 18 h à 20 h 30
Samedi	8 h 45 à 10 h 15	14 h à 17 h 30
Dimanche	9 h à 12 h 30	_____

Juillet et août

	Matin	Après-midi
Lundi	_____	14 h à 19 h 30
Mardi	9 h à 12 h	14 h à 19 h 30
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 19 h 30
Jeudi	9 h à 12 h	14 h à 19 h 30
Vendredi	9 h à 12 h	14 h à 20 h 30
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 19 h
Dimanche	9 h à 12 h	14 h à 18 h

Petites vacances scolaires

	Matin	Après-midi
Lundi	_____	14 h à 19 h 30
Mardi	9 h à 12 h	14 h à 19 h 30
Mercredi	9 h à 10 h 15	14 h à 19 h 30
Jeudi	9 h à 12 h	14 h à 19 h 30
Vendredi	9 h à 12 h	14 h à 20 h 30
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 19 h
Dimanche	9 h à 12 h 30	_____

NOUVEAUTÉ !

Location
d'aquabike

★ **Fermeture de la caisse** ★
30 min. avant la fermeture des portes

★ **Évacuation du bassin** ★
15 min. avant la fermeture des portes

★ **Prévision de fermetures** ★
Jours fériés et
1 semaine début septembre (vidange réglementaire)

1, 2, 3...
Plongez !



La commune se réserve le droit de modifier les horaires, la période d'ouverture et le mode d'utilisation du bassin et de la pataugeoire.
En cas d'affluence au-delà de la limite définie par la fréquentation maximale instantanée de 250 personnes, les entrées seront régulées au fur et à mesure des sorties.